|  |
| --- |
| 2014_MENESRlogo_horizontal.jpg |

 **FICHE PRATIQUE A L’ATTENTION DES ACHETEURS**

**Analyse de la clause sociale de « formation sous statut scolaire »***au bénéfice de jeunes en situation de décrochage scolaire.*

 *(Version du 8 septembre 2016)*

1. **Présentation :**

La clause sociale de « formation sous statut scolaire » (anciennement dénommée clause « Jeunes décrochés et politique d’achat ») a été créée à la mission des achats du ministère de l’Education nationale, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR). Elle a été expérimentée de 2012 à 2015 et est complémentaire aux autres dispositifs de progrès social (*clauses sociales d’insertion, marchés réservés…*).

Le but de toute clause sociale est la réalisation d’une action de progrès social, en vue de promouvoir la diversité et combattre l’exclusion de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

**Dans le cadre de la clause sociale de formation sous statut scolaire, la grille de questions/réponses – présentée ci-dessous – permet à l’acheteur d’analyser les offres des candidats qu’ils proposent pour répondre à leur obligation sociale dans le cadre du marché.**

**Il importe de rappeler que, dans ce dispositif, la clause sociale n’est pas un critère de sélection des offres, mais une condition d’exécution ; ainsi, au stade de la consultation, l’offre sociale des candidats est uniquement une condition de régularité de l’offre.**

**La grille ci-après permet à l’acheteur, d'une part, de vérifier que l'ensemble des candidats répondent à l'obligation de mettre en œuvre la clause sociale prévue dans le cadre du marché ; et, d'autre part, d’analyser l'offre proposée par le candidat désigné attributaire.**

**Il est, en effet, fortement conseillé aux acheteurs de réaliser une analyse de l'offre sociale du candidat désigné attributaire, afin d’anticiper toute difficulté d’exécution éventuelle.**

1. **Etapes suivies par l’acheteur pour conduire son analyse :**

L’acheteur procède en deux étapes :

* *Première étape :*

L’acheteur vérifie que dans leur offre les candidats ont bien répondu sur l’aspect social (réponse aux questions 1 et 2 [ci-après]).

A savoir : en cas d’absence d’éléments sur l’aspect social, l’offre est irrégulière ; néanmoins, elle peut être régularisée sur le fondement de l’article 59 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

* *Seconde étape :*

L’acheteur répond aux questions 3 à 5 (ci-après) et rédige une conclusion uniquement pour le candidat classé n°1.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Liste des questions** | **Oui** | **Non** |
| Question 1 | L’offre du candidat répond-elle au dispositif de clause sociale de formation sous statut scolaire (« *Fiche entreprise – cadre de réponse » remplie par le candidat*) ? |  |  |
| Question 2 | Le candidat respecte-t-il le volume horaire minimum prévu au CCAP/CCP ? |  |  |
| Question 3 | Le candidat donne-t-il toutes les indications permettant à l’acheteur d'entrer en relation avec le référent « entreprise » au moment de la notification du marché ?*(nom du RRH et/ou nom du référent pressenti de l’entreprise, n° de tel/adresse mail*). |  |  |
| Question 4 | Les conditions d'accueil sont-elles précisées et permettent-elles une intégration du jeune bénéficiaire au sein de la structure ?(*exemple : accueil par un responsable, livret d'accueil, poste de travail, prise en charge du remboursement des abonnements de transport, tickets restaurants, gratification…*) |  |  |
| Question 5 | Les missions pouvant être confiées sont-elles précisées dans la proposition et en lien avec l'objet du marché ?(Lien avec l’objet du marché a*pprécié avec souplesse : au sens de l’ordonnance du 23 juillet 2015, les fonctions supports entrent également dans l’objet du marché [article 36] : par exemple, l’accueil, la comptabilité, les activités logistiques, les activités bureautiques…).* |  |  |

1. **Aide pratique pour l’analyse des réponses :**

Question 1 :

Si la réponse à la question 1 est « NON » :

* + si le candidat est admis à la phase de négociation, l’acheteur doit lui demander d’intégrer son projet de formation sous statut scolaire dans la seconde offre ;
	+ en l’absence de négociation, l’acheteur peut autoriser le candidat à régulariser son offre (article 59 II du décret).

**Au final : si la réponse à la question 1 est « NON », l’analyse du respect de la clause sociale prend fin et l’offre est déclarée irrégulière.**

Question 2 :

Si la réponse à la question 2 est « NON » et en cas de négociation, l’acheteur doit demander au candidat de respecter le volume horaire minimum exigé et de l’introduire dans sa seconde offre.

Si la réponse à la question 2 est « NON » et en l’absence de négociation, l’acheteur doit demander un complément sur la teneur de l’offre du candidat via un formulaire OUV 7. Si dans sa réponse à l’OUV 7 le candidat s’engage à respecter le volume horaire prévu au CCAP, il peut être retenu ; en revanche, si dans sa réponse le candidat maintient un volume inférieur à celui prévu au CCAP/CCP son offre est déclarée irrégulière.

Quel que soit le type de procédure : le candidat peut proposer un volume horaire supérieur au minimum exigé ; dans ce cas, si le candidat est classé n° 1, l’acheteur indique le volume horaire dans la conclusion générale (Cf. ci-après).

Questions 3 à 5 :

Si la réponse est « NON » ou en cas d’imprécisions sur les points concernés, l’acheteur demande au titulaire, lors de la réunion de lancement du marché, de préciser ces points avant envoi de la fiche à la MLDS.

1. **Conclusion générale :**
* S’il est répondu « OUI » à l’ensemble des questions : **l’offre sociale est pertinente et adaptée à la demande de l’acheteur.**
* S’il est répondu « OUI » aux questions 1 et 2 et « NON » aux questions 3, 4 et/ou 5 : **l’acheteur indique, dans le rapport de présentation, que** **l’offre sociale est conforme aux exigences du cahier des charges, mais que les points manquants doivent être précisés au cours de la réunion de lancement du marché**.
1. **Exemples d’analyses rédigées**

***Exemple 1***

« L'offre sociale développée est conforme aux exigences du cahier des charges de (nom de l’acheteur), mais certains aspects de l’offre devront être précisés au cours de la réunion de lancement du marché.

Le candidat présente un projet dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire (Cf. « Fiche entreprise » renseignée) et donne les indications permettant d'entrer en relation au moment de la notification du marché (nom du référent entreprise). Par ailleurs, le lieu du stage est indiqué.

Néanmoins, les conditions d'accueil ne sont pas précisées (le candidat indique uniquement : « oui »), et les missions ne sont pas déterminées (le candidat indique que les missions seront « en lien avec l’objet du marché », sans plus de précisions, ce qui ne permet pas à l’Education nationale de trouver un ou plusieurs profils adaptés).

*Commentaire : cette offre présente des garanties minimales. C’est pourquoi, au moment de la réunion de lancement du marché, il faudra préciser concrètement avec l'entreprise les conditions d’accueil et les missions pouvant être confiées au jeune. »*

***Exemple 2***

« L'offre sociale est pertinente et adaptée à la demande de (nom de l’acheteur) et présente d’excellentes garanties.

Le candidat présente un projet dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire (Cf. « Fiche entreprise » renseignée).

Le candidat donne les indications permettant d'entrer en relation au moment de la notification du marché (nom du RRH et du référent entreprise).

Les conditions d'accueil sont précisées, ainsi que le lieu du stage.

Les missions confiées au jeune sont indiquées et consistent en la présentation de différents services. De plus, le candidat s'engage à avoir une attitude « ouverte », en fonction du profil qui sera proposé.

*Commentaire : cette offre présente d'excellentes garanties en phase d’exécution de mise en œuvre du dispositif de clause sociale en faveur d’un jeune en situation de décrochage scolaire. Par ailleurs, le (nom de l’acheteur) apprécie l'ouverture pratiquée par le candidat, particulièrement adaptée au dispositif. »*